

Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
MRC de l'Érable
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX, TENUE PAR VIDÉOCONFÉRENCE CE 30 AOUT 2021, À 19h45, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-CLAUDE CHOUINARD, MAIRESSE.

Sont présents:

Madame Manon Lambert	conseillère numéro	1
Monsieur Sylvain Laganière	conseiller numéro	2
Monsieur Normand Provencher	conseiller numéro	3
Monsieur Christian Daigle	conseiller numéro	4
Siège # 5 vacant		
Monsieur Jean Goulet	conseiller numéro	6

Assiste également à la séance : Julie Paris directrice générale et secrétaire-trésorière.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Attestation des fins des travaux- Réfection route du 2^e rang-volet redressement et accélération
4. Période de questions
5. Levée de la séance

445-08-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

446-08-21

ATTESTATION FIN DES TRAVAUX- RÉFECTION DE LA ROUTE DU 2^E RANG- VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés de juillet 2020 à juillet 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire

POUR CES MOTIFS, sur proposition de Monsieur Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

447-08-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Sylvain Laganière et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h 47.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Marie-Claude Chouinard, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.

Marie-Claude Chouinard
Mairesse suppléante

Julie Paris
Directrice générale et secrétaire-trésorière